

## PROJET TRANSVERSAL MIGRATIONS ET RELATIONS INTERNATIONALES

---

Compte rendu du troisième séminaire\*  
**“Les réseaux transnationaux de développement entre le Maroc et l’Europe”**  
par Thomas LACROIX du Centre for Research in Ethnic Relations de l’Université de  
Warwick. 31 octobre 2005.

### Introduction

Le groupe de recherche « Migrations et relations internationales » a organisé le lundi 31 octobre deux séminaires sur les réseaux transnationaux de migrants, au cours desquels la migration a été envisagée comme une dynamique de développement local dans les pays de départ. Le premier intervenant, invité par Riva Kastoryano, était Alejandro Portes. Il a présenté les résultats d’une étude sociologique qu’il a conduite dans une perspective comparative sur les activités d’aide et de développement des associations d’immigrés colombiens, mexicains et dominicains installées sur la côte Est des Etats-Unis (se reporter au compte rendu n°2). Cette étude intitulée *Immigrant Transnational Organizations and Development : A Comparative Study* a été publiée en août 2005 par Alejandro Portes, Cristina Escobar et Alexandria Walton Radford dans la collection CMD Working Paper #05-07 du Center for Migration and Development de l’Université de Princeton. Le deuxième intervenant, invité par Catherine de Wenden, était Thomas Lacroix. Il a exposé les résultats des recherches qu’il a menées sur les réseaux transnationaux de migrants marocains installés en France, en Belgique et aux Pays Bas.

---

\* Ce compte rendu a été rédigé par Céline Marangé, doctorante à l’IEP de Paris rattachée au CERI.



**Thomas Lacroix** est spécialiste des migrations. Il a soutenu en 2003 une thèse de science politique et de géographie en cotutelle à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et à l'Université de Poitiers. En 2003-2005, il a été chercheur associé au centre Migrinter de l'Université de Poitiers. En 2005-2007, il poursuivra ses recherches sur les réseaux transnationaux de migrants au sein du *Centre for Research in Ethnic Relations* (CRER) de l'Université de Warwick au Royaume Uni. Il vient de publier un livre issu de sa thèse *Les réseaux marocains du développement. Géographie du transnational et politiques du territorial*, Paris : Presses de Sciences Po, 2005, 257 p.

## RESUME DE L'INTERVENTION DE THOMAS LACROIX

### ***Objectif, objet et méthodologie de la recherche***

Thomas Lacroix s'est donné pour objectif d'évaluer l'impact de la migration sur le développement des pays de départ, en s'intéressant, non pas aux stratégies individuelles des migrants qui ont fait l'objet de nombreuses études sociologiques, mais à leur investissement dans des projets collectifs. Plutôt que de « groupes transnationaux ou d'organisations transnationales » (termes utilisés par Alejandro Portes), T. Lacroix préfère parler de « réseaux transnationaux », car ce terme suggère en même temps une multiplicité des acteurs et l'idée de construction d'un espace.

L'enquête de terrain a été réalisée dans le sud du Maroc, dans une région située entre Agadir et Ouarzazate et peuplée de Berbères chleuh. La migration est un phénomène ancien dans cette région aride et peuplée. Pour assurer sa reproduction, la société chleuh s'est très tôt construite sur un mode circulatoire. Jusqu'au début du vingtième siècle, la migration s'effectuait uniquement en direction des villes ou de façon saisonnière. La migration internationale a commencé pendant la Grande Guerre. Des entreprises françaises des houillères du Nord Pas de Calais sont venues recruter directement sur place. Les flux migratoires de mineurs et d'ouvriers se sont intensifiés entre les deux guerres. Pendant les Trente Glorieuses, les pionniers de l'immigration marocaine ont joué un rôle de tête de pont et favorisé l'arrivée de nouveaux migrants.

Le travail de Thomas Lacroix s'inscrit à la croisée de deux disciplines. A un questionnement proprement géographique qui vise à comprendre par quels processus se dessine un espace géographique transnational et quelle perception de l'espace ont les acteurs, il associe une réflexion de science politique sur les rapports entre les migrants et les non-migrants et entre le transnationalisme et l'intégration. Ce faisant, il s'inscrit en faux contre les théories interprétant le transnationalisme comme une stratégie de contournement de l'Etat ou du marché du travail et cherche à montrer comment un acteur du développement se positionne par rapport à sa société d'origine et à sa société d'accueil.

### ***L'impact de la migration sur la dynamique de développement local***

L'exportation de main d'œuvre comportait, pour la société chleuh, en général, et les notables locaux, en particulier, deux défis majeurs. Il leur fallait trouver le moyen, d'une part, de maintenir un lien assez fort avec les membres exilés de leur communauté pour s'assurer « un retour sur investissement » et, d'autre part, d'assurer la reproduction de l'ordre sociopolitique, en empêchant les migrants de convertir leur capital financier en capital politique. Ainsi, pendant longtemps, toute manifestation d'intégration dans la société d'accueil était perçue par les villageois comme une forme de corruption. De même, tout transfert d'argent étaient soumis au contrôle social.

Aujourd'hui, on assiste à une diversification à la fois du rôle des immigrés et des types de transferts qu'ils véhiculent. Les migrants jouent de plus en plus souvent un rôle de passeur et de médiateur entre deux cultures. Ils permettent de dissiper les craintes suscitées par les changements que les projets de développement introduisent dans la vie des villageois. Les migrants peuvent valoriser leur ancrage dans la société de leur pays d'accueil et dépasser la stigmatisation dont il était l'objet. De ce point de vue, le transnationalisme doit être appréhendé comme un jeu d'assignations identitaires qui se déploie en fonction de la capacité des acteurs à circuler et à faire circuler.

### ***Les Organisations Internationales de Solidarité de Migrants***

L'entretien des équipements collectifs du village, notamment de la mosquée et du système d'irrigation, entre dans les devoirs coutumiers des Chleuhs. Pour s'acquitter

de ce devoir, les immigrés avaient l'habitude d'envoyer de l'argent. A partir de la fin des années 1980, suite à l'échec du processus de décentralisation<sup>1</sup>, les migrants ont commencé à se regrouper au sein d'associations et à mettre en place des projets de développement local.

Les associations d'immigrés marocains chleuhs sont en général structurées sur le même modèle, avec, à la base, des collectifs de villageois et, à un niveau supérieur, des « organisations internationales de solidarité de migrants » (OSIM), chargées de faire le lien entre les villageois du pays d'origine et les institutions du pays d'accueil (ONG, bailleurs de fond, Etat, Europe). L'OSIM la plus ancienne dans cette région du Maroc a été créée en 1987 suite au licenciement de plusieurs ouvriers qui ont alors décidé de mettre en commun leur prime de retour pour électrifier un village. Cette OSIM a reçu, en 1993, le soutien du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, puis, par la suite, du Ministère des Affaires étrangères français et de l'Union Européenne. L'action conjuguée de tous ces acteurs a permis l'électrification de plus de deux cents villages. Les migrants investis dans les projets d'électrification sont regroupés au sein de deux OSIM, l'une basée à Gennevilliers, l'autre aux Pays Bas. Il existe aujourd'hui vingt OSIM marocaines en Europe, dont quinze en France.

### ***Les acteurs des OSIM***

Les acteurs du développement sont avant tout des passeurs. Ils favorisent la circulation des idées et des valeurs et l'articulation des champs de signification entre leur société d'origine et leur société d'accueil. Les OSIM sont dirigées par deux types de leaders : des leaders traditionnels, issus d'une famille connue, qui peuvent compter sur une forte légitimité interne, d'une part, et des leaders dits « modernes » qui sont généralement des enfants d'immigrés, jeunes et bien formés, d'autre part. Ils bénéficient pour leur part d'une forte légitimité externe, car ils sont capables de négocier avec les administrations et les bailleurs de fonds du pays d'accueil. Il n'y a de cloisonnement ni de concurrence entre ces deux types de leaders, les jeunes pouvant occasionnellement, lorsque cela s'avère nécessaire, faire appel à la légitimité traditionnelle de leurs parents. Par ailleurs, on compte aussi parmi les présidents d'OSIM beaucoup d'anciens réfugiés

---

<sup>1</sup> Des communes furent créées dans les années 1980. Par manque de moyens, elles ne parvinrent pas à mener à bien, comme cela était prévu, des programmes d'aménagement du territoire.

politiques de la gauche marocaine qui ont changé de terrain de lutte et investi dans le social et le développement dans les années 1980.

### ***L'action des Etats. La politique de co-développement***

L'Etat marocain, après quelques réticences (avant tout du Ministère de l'Intérieur) a encouragé les initiatives des migrants et cherché à en récupérer les bénéfices politiques. La politique de l'Etat français a notablement évolué au cours des vingt dernières années et plus encore depuis 2001. Jusqu'au début des années 2000, le « co-développement » désignait des dispositifs de développement qui s'appuyaient sur les flux migratoires et dont l'objectif avoué était de juguler les flux migratoires.

La politique de co-développement fut mise en place par L. Stoléru en 1977. Jusqu'en 1983, elle se limitait à une aide au retour ; dix mille francs étaient offerts à chaque candidat au départ. Entre 1983 et 1988, la politique de co-développement visait à financer et promouvoir la création de petites entreprises par les immigrés désireux de rentrer dans leur pays d'origine. A partir de 1988 et jusqu'en 2001, les pouvoirs publics français mirent lentement en place un programme de développement local qui déboucha, en 2001, sur l'adoption d'une plateforme destinée à faire le lien entre les OSIM, d'un côté, et les ONG et les pouvoirs publics français, de l'autre. D'une manière générale, l'échec du dispositif d'aide au retour était principalement dû à l'absence de langage commun entre les migrants et l'administration. Les migrants expriment souvent le souhait de voir les projets de développement qu'ils portent favoriser la circulation des idées, mais aussi la circulation des individus. A ce titre, ils revendiquent souvent l'attribution de cartes de séjours spéciales pour les acteurs du développement. Depuis le début des années 2000, la position des pouvoirs publics français sur le co-développement a sensiblement évolué : le retour n'est plus considéré comme un préalable et une condition sine qua non au financement des projets de migrants. Les politiques de co-développement servent aujourd'hui à faire le lien entre un Etat et des réseaux transnationaux.

**Pour conclure**, l'apparition des réseaux transnationaux dépend du niveau d'intégration des migrants, de leur ancrage dans la société de leur pays d'accueil et de leur capacité à maîtriser les institutions. Par un effet de retour, ces réseaux

transnationaux produisent de nouvelles formes d'intégration qui sont fondées sur l'articulation de plusieurs champs de signification et de plusieurs espaces et qui permettent aux migrants d'échapper à l'alternative du retour et de l'assimilation.

## DEBATS ET QUESTIONS

**- Question sur l'action des pouvoirs publics marocains** (Catherine Simon, journaliste au Monde).

Les pouvoirs publics marocains encouragent-ils les initiatives des organisations transnationales de développement ?

**Thomas Lacroix** : Les pouvoirs publics marocains ont mis en place leur propre dispositif d'aide et d'encouragement au développement local. L'action des organisations transnationales de développement leur permet d'aménager le territoire à moindre coût. En général, ils encouragent les initiatives décentralisées car elles permettent d'éviter la coopération d'Etat à Etat qui passe par d'autres circuits (l'Agence française pour le développement et les Ambassades). Ils s'appuient principalement sur deux types d'acteurs : les réseaux de pouvoir (le *Marzen*) qui contrôlent étroitement le développement du sud du Maroc et les relais institutionnels de l'Etat dans les régions.

**- Question sur les réseaux transnationaux au Maroc et en Afrique sub-saharienne** (Catherine Simon)

Est-ce qu'il existe des systèmes de tontines modernisés en Afrique noire ?

**T. L.** : La mise en place de tontines en Afrique subsaharienne a eu lieu dix ans plus tôt qu'au Maroc. Elles se sont aussi développées et modernisées. Un travail de comparaison reste maintenant à entamer.

A ce propos, il faut signaler la parution d'un ouvrage collectif dirigé par Laurent Fourchard, André Mary et René Otayek, *Entreprises religieuses transnationales en Afrique de l'Ouest*, Paris – Ibadan : IFRA – Karthala, 2005, 537 p. (C.M.)

**- Question sur l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH)** posée par une étudiante marocaine de Sciences Po.

Quel sera, à votre avis, l'impact de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, prise en 2005 par le Roi du Maroc, sur les activités des réseaux transnationaux de développement ?

**T. L.** : Ce projet étant tout récent, il est difficile de se prononcer. Le secteur associatif marocain est constitué de trois groupes : des personnes qui appartiennent au Marzen ; d'anciens opposants politiques de gauche qui se sont reconvertis dans le développement ; des jeunes qui ne sont ni affiliés, ni opposés au pouvoir. Pour l'instant, les autorités semblent vouloir s'appuyer en priorité sur le premier groupe pour mettre en place l'INDH.

**Jacques Ould Aoudia** (chargé de mission à la direction de la prévision du Ministère de l'Economie et des Finances et Président de l'association Migrations et Développement) : L'INDH présente l'avantage d'offrir un cadre de travail aux pouvoirs publics français. Il y a tout lieu de penser qu'il facilitera leurs relations avec les administrations marocaines de niveau local. Le contrôle que les migrants et les pouvoirs publics français entendent exercer sur les projets gérés par les autorités locales marocaines constitue une source importante de conflits car il y a beaucoup de corruption.

**- Remarque sur la réussite et les limites éventuelles des projets de développement décrits par T. Lacroix (Jacques Ould Aoudia)**

La réussite des projets décrits par T. Lacroix tient au fait qu'ils sont élaborés en concertation avec les villageois qui se les approprient. De plus, les villages berbères sont traditionnellement dirigés par des assemblées de vieux. Cette tradition, toujours vivace dans la région étudiée par T. Lacroix, a facilité le travail des associations de migrants. De mon point de vue, l'avenir des projets de développement dépendra, d'une part, du consensus auquel les acteurs du développement parviendront autour des projets de développement et, d'autre part, de la pérennité des associations villageoise. Si les campagnes d'électrification, qui répondaient à une demande sociale forte, ont fait l'objet d'un large consensus, il n'en va pas de même des projets de développement social ou économique qui suscitent la résistance d'une partie des villageois. Certains projets de développement économique, qui heurtaient les intérêts particuliers de certains individus, ont ainsi été sabotés. Il est difficile de savoir si les associations villageoises et les réseaux transnationaux se renouvelleront avec le temps et si les enfants d'immigrés prendront le relais.

**- Question sur les éventuelles répercussions politiques du rapatriement forcé des Africains sub-sahariens désireux d'entrer en Europe.** (Emmanuel Ndejoule, statisticien et trésorier de l'Association des Amis des Paysans d'Afrique Centrale (ASAPAC)).

Pensez-vous qu'en échange du rapatriement forcé des migrants subsahariens qui voulaient s'introduire clandestinement en Europe, les pays européens aient offert au Maroc une contrepartie financière ou lui aient proposer d'intercéder en sa faveur dans le contentieux territorial qui l'oppose à l'Algérie ?

**T. L. :** Le Maroc a officiellement demandé de l'argent et une aide logistique aux pays européens. Quarante millions d'euros seront alloués par l'Union Européenne pour former la police, les douaniers et les gardes côtes marocains et les doter d'équipements modernes, notamment de bateaux et de radars spéciaux. Il est peu probable que le Maroc obtienne de l'Union Européenne ou de certains pays européens qu'ils prennent parti en sa faveur dans le cadre des négociations territoriales avec l'Algérie et sur la question du Sahara occidental, même si, à l'évidence, les migrations deviennent un enjeu des négociations sur le Sahara occidental. L'Union Européenne dépense des millions d'euros pour traquer les migrants clandestins dans cette région, alors que ceux-ci sont tout au plus quelques dizaines de milliers par an à pénétrer en Europe par cette voie. On pourrait s'interroger sur la rationalité de ces dépenses.

**Emmanuel Ndejoule :** Le Maroc s'est retiré de l'Organisation de l'Union Africaine au début des années 1980<sup>2</sup>. Les migrants qui viennent d'être expulsés manu militari par les autorités marocaines sont des ressortissants des pays qui soutenaient le Maroc sur la question du Sahara occidental. Reste donc à savoir si ces expulsions auront des répercussions sur les négociations sur le Sahara Occidental qui viennent de reprendre à l'ONU.

---

<sup>2</sup> Le Sahara occidental est *de facto* occupé par le Maroc depuis la marche verte organisée à la fin de l'année 1975 par Hassan II. Le Front Polisario a proclamé, le 27 février 1976, la République Arabe Sahraouie Démocratique qui a été reconnue par l'Organisation de l'Union Africaine en 1980, à la suite de quoi le Maroc l'a quittée. Le plan de paix de l'ONU de 1988 qui stipulait l'arrêt des combats et l'organisation d'un référendum d'autodétermination est depuis resté lettre morte.